
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 octobre 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 26 octobre 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luis Miranda.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Benoit Dorais.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Il salue le maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui a reçu la clé de la Ville de Dakar et a été fait citoyen d'honneur, dans le cadre d'une mission au Sénégal au mois de septembre dernier. Il félicite également le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, lauréat du Prix Jean-Paul-L'Allier, pour l'année 2015. Ce prix honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire.

Le président du conseil souligne un événement qui a eu lieu à l'hôtel de ville, présidé par Mme Chantal Rossi, intitulé « Coup de cœur des bibliothèques ». À cette occasion, trois bibliothèques situées dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ont reçu des mentions. Il transmet ses félicitations aux responsables de ce projet.

Un nouveau service est maintenant offert par la Division sécurité et la Division des relations des médias afin de faciliter l'accès à l'hôtel de ville aux représentants des médias. Une carte d'identité sera disponible sur demande.

Le président du conseil informe les membres des expositions à ne pas manquer : tout d'abord, une exposition se terminant le 28 octobre 2015, intitulée « Migrantas : images de l'immigration dans l'espace public montréalais » réalisée en partenariat avec le Goethe Institut et le collectif d'artistes de Berlin Migrantas. Du 31 octobre au 12 novembre 2015, « Où dormez-vous? » une expo photo sur le thème de

l'itinérance à Montréal, réalisée en partenariat avec le cabinet du maire. Du 17 au 28 novembre 2015, l'exposition « Courage et inspiration » qui soulignera le 40^e anniversaire de l'arrivée à Montréal de réfugiés « boat people » de la communauté vietnamienne, en partenariat avec le Service des communautés d'origines diverses et la collaboration de notre collègue Dimitrios (Jim) Beis et de notre collègue Manon Gauthier.

Il souligne la présence de M. Denis Labine, photographe de la Ville, qui prendra quelques images lors du présent conseil pour des fins d'archives et de publications futures.

Il indique que l'hôtel de ville est éclairé en rose depuis le début du mois d'octobre pour appuyer le Mois de la sensibilisation au cancer du sein. Également, il informe l'assemblée que le drapeau de l'ONU a été hissé au balcon de l'hôtel de ville, samedi le 24 octobre 2015, pour la Journée des Nations Unies (ONU), à l'initiative du maire de Montréal.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 1^{er} octobre 2015 « Journée internationale pour les personnes âgées »; le 7 octobre 2015 « Journée internationale de la musique »; le 17 octobre 2015 « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » et le 11 novembre 2015 « Jour du souvenir ».

Pour terminer, il souligne les anniversaires de naissance du mois d'octobre des conseillers et conseillères Pierre Gagnier, Catherine Clément-Talbot et Andrée Hénault. Le leader de la majorité souligne l'anniversaire du président du conseil, Frantz Benjamin.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Projet du Parc Jean-Drapeau – questionnement sur l'absence au sommaire décisionnel d'un plan d'affaires qui indiquerait que tous les Montréalais bénéficieront de ces investissements / Accès limité pour les Montréalais car la majorité des spectacles seront payants
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Report d'investissements de l'ordre de 500 M\$ pour 2015-2016 du PTI de la STM / Mesures que l'Administration compte mettre en place afin de rattraper ce manque d'investissements
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Démarches entreprises par l'Administration pour améliorer le délai de réponse aux citoyens / Implantation d'un système d'indice de satisfaction pour contrer la perception négative des citoyens
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre	Engagements électoraux du nouveau gouvernement fédéral en matière d'infrastructures - comment Montréal tirera profit de ces sommes / Confirmer, si des projets d'arrondissement pourront également bénéficier de ces investissements
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Réfection du chemin de la Côte-des-Neiges – réouverture du chantier par la CSEM quelques jours après la fermeture du chantier – coordination des travaux / Fragilisation de l'artère commerciale, perte de revenus pour les commerçants et faillite pour certains - aide financière via le programme PRAM@rtères
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre	Recommandation 28 du Rapport du Comité de travail sur le statut de la métropole portant sur le transfert des bâtiments scolaires à la Ville - assurance que les Centres d'éducation populaires (CEP) du Sud-Ouest pourront compter

sur la Ville pour assurer la pérennité de leur mission à l'intérieur de leur bâtiment actuel et aide financière pour les CEP / Relance auprès du ministre de l'Éducation pour le rapatriement de cette compétence

À 13 h 39,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Laurence L. Lalonde	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	État de situation pour le projet de la station Amos sur la ligne orange / Démarches concrètes pour l'électrification du SRB Pie-IX
Mme Érika Duchesne	M. Denis Coderre	État de situation dans les négociations avec le gouvernement du Québec de l'Entente MESS/Ville
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Délai de 7 années supplémentaires dans la réalisation du SRB Pie-IX – acceptabilité mise en doute / Besoin de transport en commun structurant pour l'Est de Montréal et électrification des transports

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 53.

La leader de l'opposition officielle demande au président de voir à ce que le micro soit éteint entre chaque intervention afin de faciliter le calcul du temps alloué pour chaque élu.

CM15 1143

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 octobre 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 7.18.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM15 1144

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 septembre 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 septembre 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 octobre 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 27 septembre 2015.

Un débat s'engage.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 27 septembre 2015.

Un débat s'engage.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 27 septembre 2015.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Par M. Russell Copeman

6.01 Réponse écrite à la question de M. Steve Shanahan relative au salon de massage dans un logement de la SHDM, lors du conseil municipal du 21 septembre 2015

Par M. Lionel Perez

6.02 Réponse écrite à la demande de suivi de M. Craig Sauvé relative au dossier décisionnel 1150541022

La conseillère Lefebvre demande un suivi suite à une correspondance datée de mars 2015, en regard du remplacement de la vaisselle jetable par de la vaisselle en porcelaine. Le président du conseil mentionne qu'une analyse a été faite à ce sujet et que la réponse sera transmise dans les prochaines heures.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015

CM15 1145

Dépôt du document intitulé « Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal »

Le leader de la majorité dépose le document intitulé « Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1152937001

CM15 1146

Dépôt du rapport de l'inspecteur général de la Ville de Montréal portant sur la suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (Appel d'offres 320201)

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'inspecteur général de la Ville de Montréal portant sur la suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (Appel d'offres 320201), et le conseil en prend acte.

07.03

CM15 1147

Dépôt, par l'inspecteur général de la Ville de Montréal, d'un document intitulé « Levée partielle de la suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201)

Le leader de la majorité dépose un document de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé « Levée partielle de la suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201), et le conseil en prend acte.

07.04

CM15 1148

Dépôt du rapport annuel 2013-2014 et les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 de la Commission sportive Montréal-Concordia, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013-2014 et les états financiers terminé le 30 juin 2014 de la Commission sportive Montréal-Concordia, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

CM15 1149

Dépôt du rapport d'activités annuel 2014-2015 du regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités annuel 2014-2015 du regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

CM15 1150

Dépôt du rapport d'activités 2013-2014 de Jeunesse au Soleil, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités 2013-2014 de Jeunesse au Soleil, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07

CM15 1151

Dépôt du rapport annuel 2014 du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014 du Collectif des entreprises d'insertion du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.08

CM15 1152

Dépôt du rapport annuel 2014 de l'organisme Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014 de l'organisme Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.09

CM15 1153

Dépôt du rapport à la communauté 2014 de l'organisme Les YMCA du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport à la communauté 2014 de l'organisme Les YMCA du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.10

CM15 1154

Dépôt du rapport annuel 2014 de La Maison Marguerite, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014 de La Maison Marguerite, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.11

CM15 1155

Dépôt du rapport annuel d'activités 2014-2015 de la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités 2014-2015 de la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.12

CM15 1156

Dépôt du rapport annuel 2014-2015 de Moisson Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2014-2015 de Moisson Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.13

CM15 1157

Dépôt du procès-verbal de correction en regard du Règlement 15-021 (CM15 0347)

Le leader de la majorité dépose le procès-verbal de correction en regard du Règlement 15-021 (CM15 0347), et le conseil en prend acte.

07.14

CM15 1158

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares - Projet de règlement P-04-047-159

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares - Projet de règlement P-04-047-159, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.15 1151079007

CM15 1159

Dépôt du rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.16 1150132004

CM15 1160

Dépôt du rapport annuel de Projets Autochtones du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel de Projets Autochtones du Québec, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.17

CM15 1161

Ajout - Dépôt du rapport de l'inspecteur général de la Ville de Montréal portant sur la levée de la suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (Appel d'offres 320201)

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'inspecteur général de la Ville de Montréal portant sur la levée de la suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (Appel d'offres 320201), et le conseil en prend acte.

07.18 (Ajout)

CM15 1162

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « L'octroi de l'allocation de transition : des options à considérer »

Le leader adjoint de l'opposition officielle dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « L'octroi de l'allocation de transition : des options à considérer », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM15 1163

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements

Le leader de la majorité dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Alex Norris soulève une question de privilège demandant au conseiller Marvin Rotrand de retirer les intentions qu'il lui prête de vouloir remplir les institutions carcérales et en le comparant à l'honorable Stephen Harper. Le conseiller présente des excuses au conseiller Norris pour l'interprétation de sa citation par ce dernier.

08.02

CM15 1164

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé : Commentaires et recommandations faisant suite à la suspension par l'inspecteur général du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201)

La conseillère Lorraine Pagé dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé : Commentaires et recommandations faisant suite à la suspension par l'inspecteur général du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

CM15 1165

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Soutien aux communications des commissions permanentes »

Le leader de la majorité dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Soutien aux communications des commissions permanentes », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.04

CM15 1166

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles »

Le leader adjoint de l'opposition officielle dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles », demandant la prolongation du mandat CM15 0590 d'une durée de six mois, soit jusqu'au conseil du mois d'avril 2016, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'accorder une prolongation de six mois au mandat CM15 0590 donné à la Commission de la présidence telle que demandée par cette dernière dans le cadre de ce rapport.

La proposition est agréée.

08.05

CM15 1167

Dépôt des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la Motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139)

La conseillère Émilie Thuillier dépose les recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la Motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.06

9 - Rapport sur la situation financière de la Ville

9.01 Le maire Denis Coderre fait lecture du Rapport sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 \$, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, ainsi que celle des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

CM15 1168

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM15 1169

Déclaration sur la conciliation travail-famille pour les éluEs municipaux du Québec

Attendu que la Commission de la présidence du conseil a recommandé, dans son rapport déposé au conseil le 27 mai 2013, que le conseil municipal prenne position et exerce un leadership en matière de conciliation travail-famille;

Attendu la recommandation de la Commission de la présidence du conseil à l'effet d'évaluer la possibilité d'inclure au *Règlement sur le traitement des membres du conseil* (02-039) des dispositions permettant d'encadrer le délai de grâce énoncé à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), rapport qui a été déposé au conseil du 27 mai 2013;

Attendu les résolutions CM-2015-510 et CM-2015-513 du conseil de la Ville de Gatineau concernant, d'une part, l'absence d'une conseillère en raison de la naissance d'un enfant et, d'autre part, demandant au gouvernement du Québec de reconnaître le droit à un congé parental pour les personnes éluEs au conseil municipal;

Attendu le chantier en cours à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur la conciliation travail-famille;

Attendu le dépôt de l'avis du Conseil du statut de la femme du Québec, le 4 octobre dernier, intitulé « *Les femmes en politique : en route vers la parité* », dont les recommandations visent à faciliter la conciliation travail-famille chez les éluEs, notamment en leur accordant un congé parental minimal;

Attendu que le régime de base du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) prévoit 18 semaines de prestation exclusives à la mère, qu'elle soit salariée ou travailleuse autonome;

Attendu que la loi prévoit actuellement que « le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste »;

Attendu le dépôt au comité exécutif, le 14 octobre 2015, du rapport du comité de travail sur la conciliation travail-famille des éluEs, qui propose des solutions concrètes et conformes au cadre juridique en vigueur;

Attendu qu'il importe de soutenir l'engagement des jeunes femmes et jeunes hommes en politique municipale;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Elsie Lefebvre
M. Denis Coderre
Mme Manon Gauthier
Mme Émilie Thuillier
Mme Lorraine Pagé
Mme Erika Duchesne
Mme Justine McIntyre
Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de demander au gouvernement du Québec de soutenir la conciliation travail-famille pour les éluEs municipaux du Québec par les actions suivantes :

- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action en matière de conciliation travail-famille à l'intention des éluEs municipaux du Québec et ce, tant pour leur rôle de parent que celui de proche aidant;
- de réviser l'encadrement juridique régissant les éluEs, notamment l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), pour tenir compte des absences en raison de la naissance d'un enfant;

- de tenir compte du fait que la grande majorité des éluEs montréalais exercent leur fonction d'élus à temps plein;
- d'inclure au projet de loi sur le statut de métropole des dispositions permettant à la Ville de Montréal de réglementer en cette matière.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 16 h 29, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1170

Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de quatre mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour une somme maximale de 170 277,98 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de quatre mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 170 277,98 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date d'août 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155035011
80.01 (20.01)

CM15 1171

Accorder un contrat de gré à gré au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), organisme à but non lucratif, pour effectuer une recherche sur l'évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour une évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date d'avril 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153376003
80.01 (20.02)

CM15 1172

Approuver un projet de licence de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec », pour une somme maximale de 132 000 \$, plus taxes applicables, pour une période de 12 mois / Autoriser, pour l'année 2015, un virement en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration et pour les années subséquentes, un ajustement à la base budgétaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver la convention de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec », pour une somme maximale de 132 000 \$, taxes en sus, pour une période de 12 mois;

2 - d'imputer cette dépense, pour l'année 2015, à partir des dépenses contingentes imprévues d'administration;

- 3 - d'ajuster la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2016 et subséquentes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151353003
80.01 (20.03)

CM15 1173

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée un terrain vague d'une superficie de 894,2 mètres carrés, situé au quadrant sud-est de l'avenue Van Horne et du boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux fins d'agrandissement de la caserne no 4, et ce, pour la somme de 1 264 725 \$, taxes incluses

Le conseiller Pierre Desrochers déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée un terrain vague situé au quadrant sud-est de l'avenue Van Horne et du boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 647 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandissement de la caserne n° 4, pour le prix de 1 264 725 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151195002
80.01 (20.04)

CM15 1174

Autoriser la prolongation du contrat d'élimination des ordures ménagères accordé à Recyclage Notre-Dame (CG10 0367), pour une durée d'un mois, tel que prévu aux documents d'appel d'offres public 10-11216, à même les sommes déjà autorisées, pour les arrondissements d'Anjou et de St-Léonard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la prolongation du contrat d'élimination d'ordures ménagères accordé à l'entreprise Recyclage Notre-Dame (CG10 0367), pour une durée d'un mois, tel que prévu aux documents d'appel d'offres, à même les sommes déjà autorisées, pour les arrondissements d'Anjou et de St-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

1154730004
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1175

Accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons Sprinter, pour une somme maximale de 588 233,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14240 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 9175 3681 Québec inc. (Amtech), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons « Sprinter » avec équipements et accessoires, pour les besoins de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 233,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14240 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1154473002
80.01 (20.06)

CM15 1176

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV- 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 947,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1925-AE-15 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV - 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 993 947,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1925-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153334030
80.01 (20.07)

CM15 1177

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à Lasalle / NHC inc. pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 363 608,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14573 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Lasalle / NHC inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 363 608,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14573 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153334002
80.01 (20.08)

CM15 1178

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Pierre dans le cadre du Plan de l'Eau, pour une somme maximale de 206 840,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14632 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, WSP Canada inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Pierre dans le cadre du Plan de l'Eau, soit pour une somme maximale de 206 840,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14632 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156688003
80.01 (20.09)

CM15 1179

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} novembre 2015, une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 401,35 mètres carrés, constitué du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, à des fins d'exploitation d'une tour de télécommunications ainsi que les équipements au sol, pour une recette totale de 74 192,15 \$, taxes en sus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société Telus Communications, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2015, une parcelle de terrain faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 401,35 mètres carrés, à des fins d'exploitation d'une tour de communication et d'équipements, pour une recette totale de 74 192,15 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155323008
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1180

Accorder des contrats aux firmes GSF Canada inc., Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015 - Dépense totale de 6 665 368,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14383 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015, les contrats pour le service d'entretien ménager des bâtiments, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14383 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
GSF Canada inc.	lots 1, 3, 4, 6 et 11	2 250 682,19 \$
Coforce inc.	lots 5, 7, 9 et 10	2 958 411,93 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	lots 2 et 8	1 456 274,42 \$

- 2 - d'ajouter 275 000 \$ en crédits supplémentaires à la base budgétaire 2016 de l'unité;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154512002
80.01 (20.11)

CM15 1181

Accorder des contrats aux firmes Mac Donald Maintenance inc., Service d'entretien Alphanet inc., Coforce inc. et Les Services adaptés Transit pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14016 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015, les contrats pour le service d'entretien ménager des bâtiments, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14016 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Mac Donald Maintenance inc.	lot 1	622 155,78 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	lots 2, 5 et 7	1 003 224,95 \$
Coforce inc.	lots 3, 4, 6 et 8	1 869 330,63 \$
Les Services adaptés Transit	lot 9	375 012,81 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154512001
80.01 (20.12)

CM15 1182

Conclure une entente-cadre avec Excavation Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période de 3 ans - Appel d'offres public 322702 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement du montant maximal de 3 665 509,29 \$, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 070 509,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322702;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1154822057
80.01 (20.13)

CM15 1183

Accorder un contrat à Liebert Canada, division d'Emerson Electrique du Canada Itée, pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 203 449,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-1373-AE (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Liebert Canada, division d'Emerson Electrique du Canada Itée, le contrat pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 203 449,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1373-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153334018
80.01 (20.14)

CM15 1184

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Appel d'offres public 15-14660 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles pour le Service de police de Montréal (SPVM);
- 2 - d'accorder à Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 875 260,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14660 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1153997006
80.01 (20.15)

À 17 h 01, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 octobre 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 26 octobre 2015, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :

M. Richard Ryan et M. Jeremy Searle.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Benoit Dorais.

AUTRE PR  SENCE :

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte.

1 - P  riode de questions du public

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
M. John Symon	M. Russell Copeman (M. Aref Salem) (M. R��al M��nard)	Sauvegarde de la Falaise Saint-Jacques – localisation de l'emplacement pour l'ajout du 30 m��tres au bas de la falaise / Degr�� de toxicit�� de la terre de remblai transport��e par le minist��re des Transports du Qu��bec
M. Noel Bertrand	M. Russell Copeman	Projet de Coop Le Suro��t – support de la Ville pour la r��alisation de ce projet
Mme Claudine Labb��-Richer	Mme Anie Samson	Mesures afin d'encadrer la situation des maisons de d��bauche �� Montr��al / Calendrier pr��cis d'interventions pour l'encadrement de ces services

Le président du conseil, salue la présence de nombreux citoyens et notamment des étudiants de l'ENAP accompagnés de M. Rémy Trudel. Il rappelle les règles régissant la période de questions des citoyens.

M. Philippe Chartrand	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Désignation d'un lieu à la mémoire de Michel et Simone Chartrand Dépôt de pétition
M. François Sauvé	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Suites prévues au Plan d'action adopté en 2011 en matière d'itinérance / Manque de financement pour les organismes - appui financier du gouvernement du Québec souhaité
M. Jean-Claude Lanthier	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Application du règlement relativement à de récentes attaques de pitbull / Protection des citoyens et obligation du port de la muselière pour ce type de chien
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe (M. Russell Copeman)	Projet résidentiel Wanklyn - explications des différences entre les deux projets / Disparité entre le nombre de logements sociaux prévus Dépôt de document
M. Albert Hayek	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Sauvergarde du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme / Aspects qui seront considérés pour la consultation publique Dépôt de document
M. Mathieu Moreau	M. Denis Coderre	Déversement des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent – possible négligence de la part des experts de la Ville et du gouvernement dans ce dossier / Paiement des déboursés supplémentaires s'il y a lieu
M. Steven Laperrière	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Rampes d'accès mobiles - considérer une entente avec les commerçants qui reçoivent ces rampes / Mesures pour éviter des blessures car certaines rampes ont été installées en permanence
Mme Jacqueline Chamberland	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Assurance que la population locale sera consultée avant de céder le terrain situé sur la rue De Pontgravé, dans Ahuntsic, à un promoteur privé / Inclusion de logements sociaux
Mme Maggie Couture	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Revoir les pratiques afin de devenir leader en matière d'environnement et de traitement des boues usées au pays / Financement disponible via les divers paliers de gouvernements pour la réalisation de ce projet
M. Charles-Olivier Picard	M. François W. Croteau	Réfections majeures dans l'arrondissement de Rosemont–Petite-Patrie - certaines rues artérielles ont été laissées pour compte / Rôle de la ville-centre

À 20 h

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Irwin Rapoport	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Protection des milieux naturels – empêcher la construction dans Pierrefonds-Ouest / Obtenir un certificat du ministère de l'Environnement du Québec pour le projet du Parc Jean-Drapeau / Impacts du déversement des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent sur l'écosystème
<hr/>		
Un débat s'engage.		
<hr/>		
M. Patrick Gary Barnard	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Sauvegarde de la Falaise Saint-Jacques / Dépôt d'un plan d'action souhaité
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Mesures afin de venir en aide aux sans-abris présentant de sévères problèmes de santé mentale / Utilisation de vieux bâtiments religieux pour héberger cette clientèle
M. Jean-François Desrosiers	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Engagement à l'effet qu'aucune partie du terrain Louvain ne sera privatisée et de réserver la totalité de son développement à des fins publiques et communautaires / Pourcentage de logements qui seront privatisés
Mme Geneviève Ling	M. Denis Coderre	Stratégie mise en place pour l'accueil de migrants syriens – dépôt d'un plan d'action / Tenir compte des difficultés d'intégration dans le plan d'action
Mme Karen Urtnowski	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Impacts des coupures de service à la STM sur la clientèle plus âgée – rassurer la population qu'il y aura un nombre suffisant d'autobus cet hiver plus particulièrement dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
M. Vincent Gariépy	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Possibilité d'utiliser un terrain appartenant à la STL afin d'en faire un projet de logement social et communautaire
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (M. Marc-André Gadoury) (M. Luc Ferrandez) (M. Aref Salem)	Trottoir de la rue De Brébeuf – Difficultés de circulation pour les personnes à mobilité réduite

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 38.

À 20 h 38, le conseiller Richard Deschamps soulève une question de privilège et mentionne que lors de la dernière question, quatre personnes sont intervenues. Il demande au président du conseil si de nouvelles règles sont en vigueur. Le président du conseil indique qu'il s'agit d'un cas isolé.

Le chef de l'opposition officielle souhaite apporter des clarifications sur la dernière question posée par Mme Gauthier. Le président du conseil indique qu'il a donné l'opportunité à tous les intervenants de répondre à la question.

Le conseiller Marc-André Gadoury soulève une question de privilège à l'endroit du chef de l'opposition officielle qualifiant ses propos de « désinformation jamais entendue ». Le président du conseil souhaite que les travaux reprennent en toute sérénité. Il cède la parole au leader de la majorité.

À 20 h 41, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20).

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1185

Approuver un nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion immobilière Place Dorée inc. un espace à bureaux situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2025 - Dépense totale de 4 672 584 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver l'addenda modifiant les dates de location et d'approuver un nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} octobre 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 836,13 mètres carrés, situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 313 881,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154565008
80.01 (20.16)

CM15 1186

Autoriser l'option de prolongation annuelle de l'entente-cadre intervenue avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4284-06-12-54 de la STM, dans le cadre du regroupement d'achats

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser l'option de prolongation annuelle de l'entente-cadre intervenue avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), pour la période se terminant le 31 octobre 2016, pour la fourniture sur demande de diesel clair et de biodiesel B5, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4284-06-12-54 de la STM, dans le cadre du regroupement d'achats;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154338002
80.01 (20.17)

CM15 1187

Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc. (CG14 0211), pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000 \$ à 2 383 978,63 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et d'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire antenne Longue-Pointe accordé à Charex inc. (CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000 \$ à 2 383 978,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155249002
80.01 (20.18)

CM15 1188

Autoriser le transfert d'une somme de 325 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc. (CG14 0296) pour les travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3535, rue Sartelon, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 325 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3535 rue Sartelon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Charex inc. (CG14 0296) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155891004
80.01 (20.19)

CM15 1189

Accorder un soutien financier totalisant une somme de 300 689 \$ à quatre organismes, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance;

Organisme	Projet	Montant
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	« Accueil, référence, accompagnement et suivi »	67 811 \$
Accueil Bonneau inc.	« Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu »	75 600 \$
Association d'entraide le Chaïnon inc.	« Accueil de nuit »	54 318 \$
La rue des Femmes de Montréal	« Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités »	102 960 \$

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151262004
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1190

Autoriser le transfert d'une somme de 13 323,29 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents et l'augmentation totale des contingences de 106 500 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080), afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 13 323,29 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes déjà autorisées au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080), afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le remaniement de crédits déjà autorisés d'un montant de 93 176,71 \$ de l'enveloppe du contrat vers l'enveloppe des contingences, et d'un montant de 13 323,29 \$ de l'enveloppe des incidences vers celle des contingences, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 134 219,17 \$ à 240 719,17 \$, taxes incluses, le tout n'occasionnant aucun impact budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1152675003
80.01 (20.21)

CM15 1191

Accorder un contrat à Services environnementaux Delsan-A.I.M. inc. pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 820 653,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5787 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 820 653,77 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Services environnementaux Delsan A.I.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 177,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5787;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151670004
80.01 (20.22)

CM15 1192

Accorder un contrat gré à gré à Gaz Métro dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens sur le site du complexe Atwater (0883), pour la construction d'une nouvelle conduite gazière souterraine sous le nouveau chemin d'accès - Dépense totale de 303 623,40 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 303 623,40 \$, taxes incluses, pour les travaux du réseau gazier dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, aux prix de son estimation, soit pour une somme maximale de 280 628,40 \$, taxes incluses, conformément à lettre d'évaluation des coûts de Gaz Métro, en date du 10 juillet 2015;
- 3 - d'autoriser le directeur par intérim de la direction du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer lettre pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1152961003
80.01 (20.23)

Article 80.01 (20.24)

Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery - Dépense totale de 322 963,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-15-019 (1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 322 963,63 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe Conseil inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 308 921,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h, la leader de l'opposition officielle propose de reporter l'adoption de l'article 80.01 (20.24) au mardi 27 octobre 2015. L'Administration s'engage à fournir de l'information supplémentaire aux membres du conseil. Le leader de la majorité précise que le droit réplique a été donné par l'Administration et que seulement l'ajout de documentation et d'information afin de bonifier le sommaire décisionnel seront permis.

CM15 1193

Mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la production des orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020 et accepter le principe de partage de coûts associés à ce mandat pour un montant maximal de 237 200 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la production des orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020;
- 2 - d'accepter le principe de partage des coûts associés à ce mandat pour un montant maximal de 237 200 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151477002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1194

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9307-3146 Québec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vacant situé à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 575 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2 - d'approuver le projet d'acte par lequel :

- la Ville de Montréal vend à 9307-3146 Québec inc., aux fins d'assemblage, un immeuble constitué du lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque, ainsi que tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait avoir dans le lot 1 619 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 575 000 \$, plus les taxes applicables;

- 9307-3146 Québec inc. établit en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal sur une partie de terrain déjà sa propriété et une autre dont il deviendra propriétaire aux termes du projet d'acte soumis pour approbation, une servitude réelle et perpétuelle permettant au public en général d'accéder à une terrasse et de profiter de l'aménagement de cet espace et des installations qui s'y trouvent, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par François Houle, arpenteur-géomètre, le 19 mai 2015, sous sa minute numéro 16546;

le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156037002
80.01 (20.26)

CM15 1195

Approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux situés au 7^e étage du 255, boulevard Crémazie Est à Montréal, utilisés par le Service de l'évaluation foncière, pour une période de 7 ans, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2023 - Dépense totale de 3 566 459,88 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} mai 2016, un espace d'une superficie de 17 340 pieds carrés situé au 255, boulevard Crémazie Est et utilisé pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel de 423 853,50 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2015 au locateur Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, représentant un montant de 469 690,12 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 60 016, 95 \$, pour une dépense maximale de 529 707,07 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154565011
80.01 (20.27)

CM15 1196

Approuver un projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Société en commandite Boulevard des Sources un espace à bureaux d'une superficie de 696,96 mètres carrés, situé au 1868, boulevard des Sources à Pointe-Claire, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, pour un terme de 7 ans et 2 mois, soit du 1^{er} mars 2016 au 30 avril 2023, pour un loyer total de 1 470 166,94 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Société en commandite, Boulevard des Sources, pour une période de 7 ans et 2 mois, à compter du 1^{er} mars 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 7 502 pieds carrés, situé au 1868, boulevard des Sources, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer total de 1 470 166,94 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154565009
80.01 (20.28)

CM15 1197

Accepter la proposition présentée par la Cité des arts du cirque de prolonger de 5 ans le bail immobilier visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, entériné par le conseil municipal le 16 décembre 2002 (CM02 0972), de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de prolonger de 5 ans la durée initiale du bail consenti par la Ville à la Cité des arts du cirque, aux termes d'un acte reçu par Me Jean R. Roy, notaire, le 1^{er} avril 2003, sous le numéro 1793 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 147 845, visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, entériné par le conseil municipal le 16 décembre 2002 (CM02 0972), de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité, notamment quant à l'article 2.3. Dans le cas où la Cité des arts du cirque veut renouveler ce bail, elle devra faire les investissements qui sont prévus à cet article.

Adopté à l'unanimité.

1154435004
80.01 (20.29)

CM15 1198

Approuver un projet de deuxième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Les Appartements 4555 Bonavista inc. (CG11 0199) un espace pour les besoins corporatifs de radiocommunication, pour un terme de 10 mois, soit du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016, pour une somme de 46 172,58 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les appartements 4555 Bonavista inc., pour une période de dix mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une dépense totale de 46 172,58 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154565013
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1199

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux situé au 255, Crémazie Est à Montréal, pour les besoins de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures pour un terme de 7 ans et 5 mois, soit du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2023, pour une dépense totale de 1 565 079,99 \$, taxes incluses / Approuver un projet de bail à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de 7 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} décembre 2015, un espace à bureaux d'une superficie de 7 272 pieds carrés, situé au 255, boulevard Crémazie Est, pour les besoins de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures, moyennant un loyer annuel de 180 262,77 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet de bail;

- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2015 au locateur Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, représentant un montant de 164 375,16 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 34 492,50 \$, pour une dépense maximale de 198 867,66 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154565012
80.01 (20.31)

CM15 1200

Approuver un projet d'une deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux situés aux 5^e et 6^e étages du 255, boulevard Crémazie Est à Montréal, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, pour un terme de sept ans et un mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2023, pour une dépense totale de 4 875 516,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de sept ans et un mois, à compter du 1^{er} avril 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 27 145 pieds carrés, situé au 255, boulevard Crémazie Est, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel de 672 886,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154565010
80.01 (20.32)

CM15 1201

Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 221 325,26 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 29 mai 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 221 325,26 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de cette firme en date du 29 mai 2015;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150206006
80.01 (20.33)

CM15 1202

Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150206007
80.01 (20.34)

CM15 1203

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, avec Équipement de Sécurité Universel inc. pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de travail - Appel d'offres public 15-14558 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de travail pour les employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14558 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156133003
80.01 (20.35)

À 21 h 15, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1204

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, avec Novexco inc. (BuroPlus), pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau et de papiers recyclés d'impression (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) - Appel d'offres public 15-12654 (3 soum. - Groupe 1) (1 soum. - Groupe 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre de soixante mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) pour toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal;
- 3 - d'accorder à Novexco inc. (BuroPlus), plus bas soumissionnaire conforme pour le Groupe 1, et le seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour le Groupe 2, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de ses soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-12654 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

À 21 h 33, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155085002
80.01 (20.36)

CM15 1205

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Bell Canada pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, d'une durée de soixante mois, débutant le 1^{er} novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2020 - Appel d'offres public 15-14367 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire d'une durée de soixante mois;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Bell Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 13 831 552 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14367 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Il est proposé par M. Harout Chitilian

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender l'article 80.01 (20.37) sous étude comme suit :

- « 1- Par le remplacement au paragraphe 2 du montant de 13 831 552 \$, taxes incluses, par le montant de 12 244 206,81 \$, taxes incluses, représentant le prix soumis dans l'offre de service de Bell Canada;
- 2- En y substituant la convention jointe au dossier par une convention ayant pour seule modification, à l'article 8, le retrait des articles mentionnés ci-dessous :
- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de douze millions deux cent quarante-quatre mille deux cent sept, 12 244 207 \$, couvrant tous les honoraires et incluant toutes les taxes applicables aux services du Contractant.
- 8.2 La Ville peut demander au Contractant de lui fournir des biens et services additionnels connexes conformément aux dispositions de l'Annexe 1 reliés à ceux que le Contractant s'est engagé à fournir, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de un million cinq cent quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-cinq, 1 587 345 \$ couvrant tous les honoraires et incluant toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Remplacés par le paragraphe suivant :

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de douze millions deux cent quarante-quatre mille deux cent six dollars et quatre-vingt et un cents (12 244 206,81 \$), couvrant tous les honoraires et incluant toutes les taxes applicables aux services du Contractant. »

La proposition est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 80.01 (20.37), tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.37), tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1153190002
80.01 (20.37)

CM15 1206

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bau-Québec Itée pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 2 910 658,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6746 (18 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 910 658,30 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Bau-Québec Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 635 043,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6746;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150504019
80.01 (20.38)

CM15 1207

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une durée de 4 ans, pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14604 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Kemira Water Solutions inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'alternative et l'option la plus avantageuse pour la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14604;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153334029
80.01 (20.39)

CM15 1208

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour réaliser plusieurs projets de mise à niveau d'édifices municipaux - Dépense totale de 2 646 747,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14136 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 646 747,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets afin de réaliser plusieurs projets de mise à niveau d'édifices municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver le projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 520 711,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14136 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150660006
80.01 (20.40)

CM15 1209

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Fondation Saint-Patrick de Montréal un immeuble sis au 575, rue Elm, dans la ville de Beaconsfield, pour un montant total de 4 024 125 \$, taxes incluses, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Fondation Saint-Patrick de Montréal un immeuble sis au 575, rue Elm, dans la ville de Beaconsfield, pour un montant total de 4 024 125 \$, taxes incluses, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- de verser au registre du domaine public le lot 1 416 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, suite à la signature de l'acte;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156037008
80.01 (20.41)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1210

Autoriser le directeur du Service de l'Environnement à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), notamment en vertu des articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9; ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le directeur du Service de l'Environnement à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), notamment les articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9, ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

1155886003
80.01 (30.01)

CM15 1211

Autoriser une dépense de 788 747,27 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire, du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale d'aqueduc de 300 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre le chemin de service nord de l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 788 747,27 \$, taxes incluses, pour le remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux effectués dans le cadre du remplacement d'une conduite principale d'aqueduc de 300 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre le chemin de service nord de l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément au protocole d'entente de délégation intervenu le 26 février 2015 (CG15 0079);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156838001
80.01 (30.02)

CM15 1212

Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Jeanne-d'Arc - Notre-Dame à 120 kV soumis par Hydro-Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Jeanne-d'Arc – Notre-Dame à 120 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1152622009
80.01 (30.03)

CM15 1213

Autoriser une dépense maximale de 415 923,22 \$, taxes incluses, pour la location d'espace et l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation à l'entreprise Orange Traffic

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 415 923,22 \$, taxes incluses, pour la location d'espace pour l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation pour l'année 2014 et pour l'année 2015, conformément à la correspondance adressée à la Ville par la firme Orange Traffic (fournisseur) en date du 20 avril 2015 et aux prix de sa soumission;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155897001
80.01 (30.04)

CM15 1214

Autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs des directions dont les projets requièrent une autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement*, à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de 60 jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à s'engager, pour et au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de 60 jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2).

Adopté à l'unanimité.

1153775003
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) et 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude de l'article 80.01 (30.07).

Article 80.01 (30.07)

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$;

2 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts du budget du projet de 70,4 M\$ ainsi que tout dépassement de coût qui excéderait la subvention de 35 M\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le budget du projet de 70,4 M\$, en plus des coûts d'exploitation continus qui découleront des nouveaux aménagements.

Un débat s'engage.

Le maire soulève une question de privilège indiquant que les propos du chef de l'opposition officielle sont faux lorsqu'il mentionne que le projet est conçu pour des intérêts privés et lui demande de les retirer.

Le président du conseil demande au maire de retirer le mot « faux » qui est antiparlementaire. Il le remplace par « inexact ». Le président du conseil mentionne également qu'il ne reconnaît pas la question de privilège du maire et demande au chef de l'opposition officielle de poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

À 22 h, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 27 octobre 2015, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 octobre 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 27 octobre 2015, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, M. Richard Deschamps, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Elsie Lefebvre, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jeremy Searle et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

La vice-présidente du conseil, Mme Valérie Plante, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La vice-présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La vice-présidente du conseil rappelle les règles régissant la période de questions des citoyens.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. André Trépanier	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Avenir de 4 bâtiments insalubres dans Côte-des-Neiges - démarches entreprises par le Service des affaires juridiques afin de saisir ces immeubles de propriétaires délinquants
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Travaux d'accessibilité universelle prévus à la station Jean-Drapeau / Reconnaissance des personnes à mobilité réduite

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	Projet Wanklyn – demande le retrait des informations erronées sur les frais encourus lors du référendum qui ont été transmises dans les journaux locaux en regard à ce projet Dépôt de document
M. Guillaume Blouin Beaudoin	Mme Anie Samson	Référendum sur le cannabis et dépôt d'une motion de conseillers à cet égard / Demande de rencontre pour un projet de levée de fonds pour le financement de transport en commun pour réduire les méfaits de l'alcoolisme au volant
M. Philippe Girouard	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Démarches entreprises par la Ville afin d'obtenir une réserve foncière pour le logement social aux abords du projet Campus Outremont
M. Edgar Robert	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée) (M. Luc Ferrandez)	Représentations auprès des divers paliers de gouvernements afin loger les personnes âgées sans-abris ayant des problèmes sévères de santé mentale d'ici 2017 / Conversion d'immeubles dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour accueillir cette clientèle dans des logements qui seraient supervisés d'ici 2017
Mme Joëlle Rondeau	M. Réal Ménard	Actions mises en place suite à la motion adoptée en mai 2015 afin d'interdire l'usage des pesticides de la famille des néonicotinoïdes sur le territoire montréalais / Intervention de la Ville auprès des détaillants afin d'empêcher l'introduction de ces pesticides sur le territoire

À 10 h 02

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens jusqu'à épuisement de la liste de citoyens inscrits, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Mounia Bensabri	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Vérification par la Ville de la présence de néonicotinoïdes dans l'eau potable distribuée et mesures prévues
---------------------	-----------------------------------	--

A 10 h 04, le président reprend le fauteuil présidentiel.

M. Nicola Zoghbi	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Reprise des travaux sur la piste cyclable de la rue De Brébeuf / Demande de rencontre Dépôt d'une pétition
Mme Jo-Ann Audrey Jetté	M. Denis Coderre	Représentations auprès du gouvernement afin de maintenir les services dans les communautés et éviter une période d'incertitude financière pour les organismes communautaires / Solutions afin de maintenir les services d'ici mars 2016

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 14.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Demande de plénière avec Mme Henkel afin qu'elle explique son soutien aux modifications qui seront apportés au parc Jean-Drapeau / Réitère la demande de plénière en l'absence d'un plan directeur et de consultation publique
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Avenir du programme TANDEM – demande à ce que le rapport du consultant soit déposé / Doit-on passer par une demande d'accès à l'information afin d'obtenir un rapport que les Montréalais ont payé?

La conseillère Lorraine Pagé cède son temps de parole car les questions sur les néonicotinoïdes ont été posées par les citoyens.

Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Contrôle sur les pesticides - préservation des terres agricoles et soutien aux agriculteurs urbains / Initiatives afin d'encourager les producteurs locaux
----------------------	--------------------------------------	--

À 10 h 31,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Nomination d'un protecteur des itinérants suite à l'adoption d'une motion en septembre 2014
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Échéancier de réalisation des travaux de la phase 2 du SRB Pie-IX / Terminer la phase 1 avant de commencer à planifier la phase 2

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 34.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège et indique que le maire a déformé ses propos sur le rôle de Mme Henkel au sein de la Société du Parc Jean-Drapeau. Il trouve déplorable que le maire en ait fait une interprétation erronée.

Le président du conseil retient l'intervention du chef de l'opposition officielle et indique qu'il appartient à tous les membres de faire preuve de retenue dans leurs propos.

Le maire soulève à cette fin une question de privilège et indique qu'il faut éviter les sous-entendus et que tous les membres du conseil doivent porter une attention particulière aux mots utilisés.

Le conseiller François Limoges indique que la conception de la question de privilège doit être traitée d'urgence à la Commission de la présidence.

Le président du conseil mentionne que le sujet peut être discuté à la Commission de la présidence mais indique également qu'il y a beaucoup d'abus sur la question de privilège tout parti confondu.

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde demande des clarifications sur la procédure entourant la question de privilège.

Le leader de la majorité apporte des clarifications sur les questions des conseillers Limoges et Lavigne Lalonde.

Le leader de l'opposition officielle demande à ce que la procédure entourant la question de privilège soit respectée.

Le président du conseil apporte des éléments d'information supplémentaire en regard de la question de la conseillère Lavigne Lalonde.

À 10 h 43, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (30.06) et 80.01 (30.07).

CM15 1215

Protéger une superficie de 152 hectares de terrains municipaux ayant un intérêt écologique, notamment le versement d'une superficie de 115 hectares aux fins d'agrandissement des parcs-nature et parcs locaux et engager les opérations cadastrales nécessaires à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de protéger une superficie de 152 hectares de terrains municipaux ayant un intérêt écologique, notamment le versement d'une superficie de 115 hectares aux fins d'agrandissement des parcs-nature et parcs locaux et engager des opérations cadastrales nécessaires à cet effet, le tout tel que détaillé au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1135941002 (30.06)

CM15 1216 (suite)

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$

Le débat se poursuit.

Le leader de l'opposition officielle demande que les noms des intervenants apparaissent au tableau dans l'ordre établi lors de l'ajournement de la séance.

Le président du conseil indique qu'il en a fait la nomenclature.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.07).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Pagé, McIntyre, Marinacci, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Cloutier, Cinq-Mars, Duchesne et Shanahan (44)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet et Searle (18)

Résultat: En faveur : 44
Contre : 18

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.07) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1156943001
80.01 (30.07)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1217

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional ».

Adopté à l'unanimité.

1156620012
80.01 (42.01)

CM15 1218

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement ».

Adopté à l'unanimité.

1154990001
80.01 (42.02)

CM15 1219

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151701009
80.01 (42.03)

Article 80.01 (42.04)

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Éric Allan Caldwell

appuyé par Mme Émilie Thuillier

d'amender l'article 80.01 (42.04) en y retirant l'article 2 du règlement.

À 11 h 33, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 35, le conseil reprend ses travaux et le leader de la majorité propose de reporter l'étude de l'article 80.01 (42.04) à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

CM15 1220

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le financement travaux d'aménagement de parcs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1221

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

1157048001
80.01 (42.06)

CM15 1222

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) ».

Adopté à l'unanimité.

1157048002
80.01 (42.07)

CM15 1223

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1156688002
80.01 (42.08)

CM15 1224

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine d'eau potable Atwater

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine d'eau potable Atwater », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150648002
80.01 (42.09)

Article 80.01 (42.10)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) ».

Un débat s'engage.

Le président du conseil informe le conseiller Sauv e que le mot « ridicule » est antiparlementaire. Ce dernier le retire.

Le d bat se poursuit.

Le leader de la majorit e soul ve une question une question de privil ge sur les propos du conseiller Lavoie ayant trait au poste du pr sident de la STM. Le pr sident du conseil invite les conseillers   la poursuite du d bat.

Le d bat se poursuit.

Le pr sident du conseil demande  galement au conseiller Searle de retirer le mot « ridicule ». Ce dernier le remplace par « bizarre ».

Le pr sident du conseil apporte des pr cisions sur ce que sont les mots antiparlementaires. Il indique que la r f rence utilis e consiste en une liste de mots qui ont  t  class s non parlementaires par l'Assembl e nationale, et que depuis 2011, d'autres mots y ont  t  ajout s par les diff rents pr sidents du conseil municipal.

Le d bat se poursuit.

Le maire souligne la pr sence, dans les tribunes, du maire de la municipalit  de Ripabottoni, en Italie, M. Orazio Civetta accompagn  de son conseiller.

Le d bat se poursuit.

Le pr sident du conseil rappelle   l'ordre le conseiller Norris qui intervient sans demander la parole. Il demande   la leader de l'opposition officielle de voir   maintenir la discipline   son  gard. La leader de l'opposition officielle mentionne que c'est au pr sident de maintenir l'ordre dans la salle.

Le d bat se poursuit.

  12 h 29, le pr sident du conseil suspend les travaux jusqu'  14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 octobre 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 27 octobre 2015, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. Francois Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

À 14 h 01, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10).

CM15 1225 (suite)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (42.10).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Pagé, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Cloutier, Cinq-Mars, Duchesne et Shanahan (42)

Votent contre: Mesdames et messieurs Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci et Searle (19)

Ouverture des portes: Le conseiller Ferrandez entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 42
Contre : 20

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (42.10) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1151761001
80.01 (42.10)

À 14 h 23, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (42.04).

CM15 1226 (suite)

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Russell Copeman

de retirer l'article 80.01 (42.04), conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* avec le consentement unanime des membres présents.

1152622006
80.01 (42.04)

CM15 1227

Nomination de monsieur Frantz Benjamin, conseiller de la Ville - district de Saint-Michel, à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration du Centre Local de Développement Centre-Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Frantz Benjamin, conseiller de la Ville , district de Saint-Michel, à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration du Centre Local de Développement Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1157016002
80.01 (51.01)

CM15 1228

Nomination de madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, à titre représentante élue de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration du CLD du Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, comme représentante élue de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration du CLD du Grand Sud-Ouest, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

1152365027
80.01 (51.02)

CM15 1229

Nomination d'un membre du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, à compter du 29 octobre 2015 pour une période allant jusqu'à la fin janvier 2017, monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics de la Ville de Dorval, à titre de membre du comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), en remplacement de monsieur Stéphane Carbonneau.

Adopté à l'unanimité.

1155075004
80.01 (51.03)

CM15 1230

Nomination d'un membre indépendant du Comité de vérification élargi et désignation à titre de président

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de nommer Mme Lisa Baillargeon membre indépendant du Comité de vérification élargi en remplacement de M. André Harel;

2 - de désigner Mme Lisa Baillargeon à titre de présidente du Comité de vérification.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151711001
80.01 (51.04)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1231

Approuver un projet d'acte par lequel le ministère des Transports du Québec cède à la Ville de Montréal, aux fins d'assemblage résidentiel et commercial, un terrain d'une superficie de 10 191 mètres carrés, situé au nord de l'avenue Dubuisson, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, sans considération monétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015 par sa résolution CE15 1770;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel le ministère des Transports du Québec cède à la Ville de Montréal, aux fins d'assemblage résidentiel et commercial aux lots 5 336 685 et 1 508 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, un terrain d'une superficie approximative de 10 191 mètres carrés, situé au nord de l'avenue Dubuisson, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué des lots 5 545 289 et 2 242 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1141368001

CM15 1232

Accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités, pour l'année 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015 par sa résolution CE15 1773;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités, pour l'année 2015;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1152912001

CM15 1233

Accorder un contrat à G4S Solutions de Sécurité (Canada) ltée, pour la fourniture de la main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds–Roxboro et de Verdun, pour une période de soixante mois, pour une somme maximale de 3 570 025,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14602 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2015 par sa résolution CE15 1792;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à G4S Solutions de Sécurité (Canada) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de la main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds–Roxboro et de Verdun, pour une période de soixante mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 570 025,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14602 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1152709003

CM15 1234

Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les Oeuvres du Père Sablon, à des fins de gymnase, des locaux d'une superficie d'environ 672,45 mètres carrés, au sous-sol et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1849;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les Oeuvres du Père Sablon, à des fins de gymnase, des locaux d'une superficie d'environ 672,45 mètres carrés, au sous-sol et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1154069005

CM15 1235

Accorder deux contrats de location de machinerie avec opérateur, pour trois ans avec deux années d'options, aux plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 683 852,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14613

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1832;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats de location d'équipement correspondants, aux montants maximum indiqués (taxes incluses). Les contrats sont pour les hivers 2015-16, 2016-17 et 2017-18, avec une option pour les deux hivers subséquents;

<u>Entreprises</u>	<u>Item</u>	<u>Montant</u> <u>(taxes incluses)</u>
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (2 rétrocaveuses)	#2	317 988,87 \$
Gaston Contant inc. (2 tracteurs-chargeurs)	#9	365 864,09 \$

- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1150587002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1236

Accorder un contrat à Thermodynamique inc. pour la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles, pour une période débutant au plus tôt entre le 15 novembre 2015 et le 1^{er} janvier 2016 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016, avec 4 options de prolongations de 12 mois supplémentaires, pour une somme maximale de 104 266,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1592 (2 soum. - 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1830;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Thermodynamique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de thermographies et d'inspection de décharges partielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 266,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1592;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1150128003

CM15 1237

Autoriser le transfert d'une somme de 97 728,75 \$, taxes incluses, du poste de dépenses incidentes au poste de dépenses contingentes, pour la rénovation des portes d'entrées, des billetteries et divers travaux de l'aréna Maurice Richard, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM15 0774), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 193 900,40 \$ à 1 291 629,15 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1834;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le virement de 97 728,75 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes du contrat 14 455 « Rénovation des portes d'entrées, des billetteries et divers travaux pour l'aréna Maurice Richard », dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM15 0774), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 193 900,40 \$ à 1 291 629,15 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1151630005

CM15 1238

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9313-1449 Québec inc. un terrain d'une superficie de 119 mètres carrés, situé au quadrant sud-ouest des rues Wellington et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 179 855 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 51 121 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1848;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9313-1449 Québec inc. un terrain d'une superficie de 119 mètres carrés, situé au quadrant sud-ouest des rues Wellington et Ann, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 179 855 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 51 121 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1151368018

CM15 1239

Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1897;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1150335004

CM15 1240

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie située au 1455, rue Bercy - Dépense totale de 28 002 874,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5781 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1898;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 28 002 874,10 \$, taxes incluses, pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455, rue Bercy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 785 357,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5781;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1155884001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1241

Autoriser une dépense additionnelle de 595 477,03 \$ pour compléter les travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, ainsi que prolonger la gestion et la surveillance de ces travaux, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Roxboro Excavation inc. (CM15 0804) de 2 199 608,42 \$ à 2 754 191,71 \$, taxes incluses, et celui accordé à Groupe-Conseil Génipur inc. (CA15 16 0086) de 181 085,63 \$ à 221 979,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1899;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 595 477,03 \$ pour compléter les travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, dans l'arrondissement d'Outremont, ainsi que de prolonger la gestion et la surveillance de ces travaux, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Roxboro Excavation inc. de 2 199 608,42 \$ à 2 754 191,71 \$, taxes incluses, et celui accordé à Groupe-Conseil Génipur inc. de 181 085,63 \$ à 221 979,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1156401019

CM15 1242

Approuver le projet de convention avec La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Canadien National - CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire, entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Liébert

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1905;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le projet de convention entre La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et la Ville afin de permettre la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire, entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Liébert.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1156223001

CM15 1243

Accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017, afin de développer et déployer la programmation des célébrations prévue tout au long de 2017 - Autoriser un virement de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon une répartition équitable établie par la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, afin de financier les projets de quartier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1907;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017, afin de développer et de déployer la programmation des célébrations prévue tout au long de 2017;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de transférer un montant total de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon les recommandations de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal afin de financier les projets de quartier;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1154784014

CM15 1244

Accorder un soutien financier non récurrent, représentant une somme maximale totale de 274 799 \$ à différents organismes, suite à l'appel de projets printemps 2015, Abords du site Outremont - Soutien aux projets structurants - secteurs ciblés prioritaires, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1910;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 274 799 \$, aux organismes ci-après désignés à la suite de l'appel de projets printemps 2015, Abords du site Outremont, soutien aux projets structurants, secteurs ciblés prioritaires, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)	Le Chemin Vert Marconi-Alexandra	148 682 \$
Comité logement de la Petite-Patrie inc.	Intervention préventive dans les logements des secteurs Marconi-Alexandra et Saint-Édouard	46 117 \$
VRAC Environnement	Services communautaires Culture Vélo	80 000 \$

- 2- d'approuver trois projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1156352006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1245

Recommander au gouvernement du Québec de reconduire le cadre électoral actuel de la Ville de Montréal et le Règlement sur les districts électoraux (12-019) adopté par le conseil municipal le 15 mai 2012 (CM12 0410) aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 et de toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2015 par sa résolution CE15 1810;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de demander au gouvernement du Québec de reconduire le cadre électoral actuel de la Ville de Montréal (prévu aux articles 4 à 13 du décret no 645-2005 (2005, G.O. 2, 3245), modifié par les articles 24 et 25 du chapitre 19 des lois de 2008) et le Règlement sur les districts électoraux (12-019) adopté par le conseil municipal le 15 mai 2012 (CM12 0410) aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 et de toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2021;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour faire les représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir les dispositions législatives requises.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- Toronto city Council backs radical change to ranked ballots and letting non-citizens participate;
- Ranked ballots coming to Ontario cities;
- Toronto city Council betrays voting reform : Editorial;
- Scrutin préférentiel du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Benoit Dorais
Mme Elsie Lefebvre
M. Peter McQueen
M. Marvin Rotrand
M. Steve Shanahan

30.01 1153430015

CM15 1246

Édicter une ordonnance en vertu des articles 26 et 28 du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12) établissant les jours, horaires et lieux de dépôt pour la collecte des matières recyclables pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1870;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'édicter, en vertu des articles 26 et 28 du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12), l'ordonnance 2011-12, o.006 jointe au présent dossier décisionnel, établissant les jours, horaires et lieux de dépôts des matières recyclables dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1156622009

CM15 1247

Déclarer le conseil de la Ville compétent pour une période de deux ans, relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

- le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs;
- le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1861;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déclarer le conseil de Ville compétent, pour une période de deux ans, relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des deux programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs, et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité absolue des membres du conseil municipal.

30.03 1151180005

CM15 1248

Adopter le Plan d'action 2015 - 2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal et mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer le suivi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1890;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle tel qu'élaboré par la Ville de Montréal et ses unités d'affaires, arrondissements et services centraux;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer le suivi;
- 3 - de demander aux sociétés paramunicipales et organismes associés d'adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle et d'élaborer un plan d'action en accessibilité universelle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1151643004

CM15 1249

Déclarer le conseil municipal compétent pour une période de cinq ans, à l'égard du pouvoir prévu au troisième alinéa de l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2) aux fins de la conciliation travail-famille, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1916;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déclarer, conformément de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la Ville compétent pour une période de cinq ans, à l'égard du pouvoir prévu au troisième alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), aux fins de la conciliation travail-famille.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus de 2/3 des voix des membres du conseil).

30.05 1153430020

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1250

Décréter, conformément à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, que les absences identifiées par le comité de travail sur la conciliation travail-famille n'entraînent pas la fin du mandat d'un élu et mandater le Conseil des Montréalaises afin de faire une étude sur la conciliation travail-famille auprès de femmes ayant fait carrière en politique ou ayant l'intention de le faire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1919;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de décréter, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, que l'absence de tout membre du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement en raison de la naissance ou l'adoption de son enfant n'entraînera pas la fin du mandat de ce membre et ce, pour une période maximale de 18 semaines;
- 2- de mandater le Conseil des Montréalaises afin de mener, auprès de femmes ayant fait carrière en politique ou ayant l'intention de le faire, une étude qualitative comprenant, entre autres, des groupes de discussion et l'évaluation des impacts sur les autres éluEs de la redistribution des responsabilités lorsqu'un éluE s'absente.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1153430019

CM15 1251

Déclarer le conseil de la Ville compétent pour une période de deux ans, quant à la suspension et la destitution des directeurs d'arrondissement, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1920;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans, quant à la suspension et la destitution des directeurs d'arrondissement, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand
M. Denis Coderre

d'amender le texte du « Résolu » afin d'ajouter après les mots « ... pour une période de deux ans, ... » les mots « non renouvelable, »

Un débat restreint s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Rotrand et du maire.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement recevable et elle est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 30.07, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre au delà de 17 h afin de terminer le débat sur l'article 30.07 avant de suspendre la séance.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Normand Marinacci soulève une question de privilège pour demander au conseiller Pierre Desrochers de donner les informations exactes en ce qui concerne la date de la demande d'enquête de son administration dans le cas des plaintes formulées contre la Directrice de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Le président du conseil déclare l'incident clos.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.07, tel qu'amendé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Dauphin et Cloutier (35)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre, Marinacci, Hénault, Miranda, Deschamps, Cinq-Mars, Duchesne, Shanahan et Searle (27)

Résultat: En faveur : 35
Contre : 27

Le président du conseil déclare l'article 30.07, tel qu'amendé, adopté à la majorité des voix des membres présents, laquelle représente la majorité absolue des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.07 1153741002

À 17 h 17, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 octobre 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 27 octobre 2015, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez et Mme Val rie Plante.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Manon Barbe, Mme Elsie Lefebvre, Mme Chantal Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Peter McQueen.

AUTRE PR SENCE :

M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte.

  19 h 02, le conseil reprend ses travaux   l'adoption de l'article 80.01 (20.24).

CM15 1252 (suite)

Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery - Dépense totale de 322 963,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-15-019 (1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver un projet de convention à cet effet

Le leader de la majorité cède la parole au responsable du dossier.

Le conseiller Richard Bergeron dépose un document d'information en regard de l'appel d'offres VMP-15-019 portant sur la réfection de la rue Émery, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis, et apporte des clarifications.

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.24) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1150890005

80.01 (20.24)

CM15 1253

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement 1681 établissant la convention de retraite des cadres de la Ville de Verdun

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement 1681 établissant la convention de retraite des cadres de la Ville de Verdun », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1150774017

CM15 1254

Avis de motion - Règlement sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1156335006

CM15 1255

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 20 155 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 155 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1152907004

CM15 1256

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Avis de motion - Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial

Avis de motion - Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1151180004

CM15 1257

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1150524002

CM15 1258

Avis de motion - Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1156873001

CM15 1259

Avis de motion - Règlement sur le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1156335005

CM15 1260

Avis de motion - Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1156335002

CM15 1261

Avis de motion - Règlement sur le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1156335003

CM15 1262

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1153430016

CM15 1263

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné et une présentation est faite par monsieur Francesco Miele de l'adoption à une séance ultérieure du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) ». Celui-ci porte de 100 \$ à 250 \$ le montant de la pénalité pour absence sans motif et prévoit de nouvelles circonstances où l'absence d'un membre du conseil ne doit pas être pénalisée, le tout pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille.

41.11 1153430017

CM15 1264

Avis de motion - Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1151179005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1265

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue, entre la 3^e Rue et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue, entre la 3^e Rue et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015, par sa résolution CE15 1632;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue, entre la 3^e Rue et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1144386010

Règlement 15-076

CM15 1266

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015, par sa résolution CE15 1629;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1141194002

Règlement 03-009-4

CM15 1267

Adoption - Règlement modifiant Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015, par sa résolution CE15 1675;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1151701008

Règlement 10-020-1

CM15 1268

Adoption - Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

Attendu qu'une copie du Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015, par sa résolution CE15 1685;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1152622007

Règlement 15-077

CM15 1269

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en conformité de certains bâtiments à des normes de sécurité (R.R.V.M., chapitre M-4)

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en conformité de certains bâtiments à des normes de sécurité (R.R.V.M., chapitre M-4) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015, par sa résolution CE15 1677;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en conformité de certains bâtiments à des normes de sécurité (R.R.V.M., chapitre M-4) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1150524003

Règlement 15-078

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1270

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015, par sa résolution CE15 1682;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1151701012

Règlement 15-079

CM15 1271

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015, par sa résolution CE15 1678;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1150025002

Règlement 12-012-2

CM15 1272

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » en vue d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites dans les secteurs à proximité de la gare Montpellier en conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Attendu qu'à sa séance du 1^{er} septembre 2015, le conseil d'arrondissement a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » en vue d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites dans les secteurs à proximité de la gare Montpellier en conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu que les modifications apportées au règlement à la suite des recommandations du Comité Jacques-Viger;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 septembre 2015, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, sur ce projet de règlement modifié;

Attendu l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015, par sa résolution CE15 1873;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » en vue d'atteindre les densités minimales moyennes prescrites dans les secteurs à proximité de la gare Montpellier en conformité avec le nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.01 1154509005

Règlement 04-047-170

CM15 1273**Motion de l'opposition officielle pour l'amélioration systématique de la géométrie des rues lors de leur reconstruction**

Attendu que de nombreux travaux et chantiers d'importance seront entrepris par la Ville de Montréal dans les mois et les années à venir;

Attendu que la Ville de Montréal réalisera plus de 400 chantiers dans les rues de Montréal en 2015 et que cette cadence devrait se maintenir au cours des prochaines années afin de rattraper le retard accumulé en raison d'un manque d'investissement et d'entretien pendant plusieurs décennies;

Attendu que plusieurs de ces chantiers nécessitent la reconstruction complète de sections de rues où l'on y reconstruit des infrastructures critiques tel que l'aqueduc, les égouts, la dalle de chaussée, les trottoirs, etc.;

Attendu qu'à l'exception de la surface de roulement, les infrastructures qu'on reconstruit ont une espérance de vie de plusieurs années;

Attendu que la reconstruction d'une rue est une occasion rarissime de la reconfigurer et de l'améliorer, le tout avec des incidences minimales sur le coût ou la longueur des travaux;

Attendu que de nombreux travaux et chantiers d'importance entrepris par la Ville de Montréal s'échelonnent habituellement sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois et que les chantiers ayant lieu sur le domaine public occasionnent de nombreux désagréments et ont des conséquences importantes pour les résidents et commerçants riverains;

Attendu qu'il est important que le résultat final des travaux présente une forte valeur ajoutée afin de contrebalancer les désagréments vécus lors des travaux, et ce tout particulièrement pour nos rues commerciales;

Attendu que la reconstruction d'une rue est une occasion privilégiée pour adapter nos rues aux besoins futurs de la ville, tels que : la sécurité des piétons, le vieillissement de la population, les changements climatiques, la vitalité commerciale, le cyclisme urbain, l'embellissement de l'espace public, etc.;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- que la Ville de Montréal se dote de critères pour inclure des réaménagements géométriques devant être réalisés lors de projet de réfection de la chaussée nécessitant la reconstruction d'une rue (dalle de béton et trottoirs);
- 2- que des améliorations géométriques des rues soient incluses lors de chaque chantier de la Ville nécessitant la reconstruction d'une rue;
- 3- que advenant le cas contraire, une justification expliquant les raisons pour lesquelles aucune modification à l'aménagement géométrique n'est effectuée soit incluse dans les dossiers décisionnels pour les cas où ces changements ne peuvent ou ne doivent pas être faits;
- 4- que cela s'applique à tous les projets incluent dans le prochain cycle des projets dont l'étape de la conception et l'analyse n'est pas encore complétée.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

d'amender la motion sous étude en y apportant les modifications suivantes :

« - de remplacer dans le 3^e « Attendu » le mot « tel » par « telles »;

- de modifier le texte des « Résolu » 1 à 4 afin qu'ils se lisent comme suit :

- « 1- que la Ville de Montréal se dote de critères pour inclure des réaménagements géométriques devant être réalisés lors de projets de réfection de la chaussée nécessitant la reconstruction d'une rue (fondation et trottoirs);
- 2- qu'en vertu de ces critères, des améliorations géométriques des rues soient incluses lors de chaque chantier de la Ville nécessitant la reconstruction d'une rue;
- 3- qu'advenant le cas contraire, une justification expliquant les raisons pour lesquelles aucune modification à l'aménagement géométrique n'est effectuée soit incluse dans les dossiers décisionnels pour les cas où ces changements ne peuvent ou ne doivent pas être faits;
- 4- que cela s'applique à tous les projets inclus dans le prochain cycle des projets dont l'étape de la conception et l'analyse n'est pas encore débutée, compte tenu de la planification intégrée. »

Le président du conseil juge la proposition des conseillers Perez et Salem recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Perez et Salem.

La proposition d'amendement est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM15 1274

Motion de l'opposition officielle sur la valorisation des boues résiduelles

Attendu que la Ville de Montréal prévoit remplacer son incinérateur des boues résiduelles d'ici 2020 au coût de 250 M\$;

Attendu qu'en 2013 l'agglomération de Montréal a incinéré 267 180 tonnes de boues et enfoui 45 000 tonnes de cendres;

Attendu qu'aucune valorisation des boues résiduelles ou des cendres n'est effectuée actuellement par la Ville de Montréal, à l'exception du chauffage des bâtiments de la station d'épuration en hiver;

Attendu que le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal propose d'acheminer les boues valorisables vers une filière de valorisation d'ici le 31 décembre 2020;

Attendu que l'incinération des boues d'épuration représente la 1^{ère} source d'émissions corporatives de gaz à effet de serre (GES) de l'agglomération de Montréal, soit le quart de tous les GES, devançant les GES émis par notre flotte automobile et nos bâtiments;

Attendu que plusieurs filières de valorisation sont envisageables, par exemple, production de biogaz et de compost par la biométhanisation, production de chaleur par incinération, production d'engrais, extraction de minerai comme le phosphore ou les métaux précieux, voire production de chaînes carbonées par la croissance d'algue dans l'eau usée;

Attendu que la commission sur l'eau et l'environnement a déjà tenu une consultation publique pour choisir la filière technologique de désinfection des eaux usées;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet
appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le comité exécutif mandate la commission sur l'eau et l'environnement de tenir une consultation publique sur l'avenir du traitement des boues résiduelles à Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.
La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 21
Contre : 35

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM15 1275

Motion de l'opposition officielle sur l'utilisation de caméras corporelles par les policiers du SPVM

Attendu que le nouveau chef du Service de police de la Ville de Montréal, Philippe Pichet, a annoncé son intention d'équiper des policiers de son service de caméras corporelles dans le cadre d'un projet pilote;

Attendu que l'adoption récente de cette technologie aux États-Unis a suscité d'importants débats dans la société civile;

Attendu que les avancées récentes en matière de technologie de reconnaissance faciale soulèvent de nouveaux enjeux légaux et en matière de protection de la vie privée, entre autres;

Attendu le coût élevé de l'implantation et de l'opération de ce type de technologie par une force policière;

Attendu la nécessité d'établir des règles claires et transparentes pour encadrer l'enregistrement et le visionnement des images captées par ces caméras;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par M. François Limoges

que le comité exécutif mandate la Commission de la sécurité publique de tenir une consultation publique sur l'encadrement des caméras portatives portées par les policiers du Service de police de la ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 20

Contre : 37

Le président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM15 1276

Motion de l'opposition officielle sur la sécurité ferroviaire et l'augmentation du transport pétrolier en lien avec le projet Belledune

Attendu qu'un permis a été récemment accordé à la compagnie albertaine Chaleur Terminals inc. et que celle-ci ira sous peu de l'avant avec la construction d'un port pétrolier d'exportation à Belledune (Nouveau Brunswick), sur les rives de la Baie des Chaleurs;

Attendu que ces infrastructures permettront de recevoir et stocker dans 8 réservoirs, 150 000 barils de pétrole chacun dans la première phase et de 12 autres dans la deuxième phase, ceci dans le but de les charger à bord de superpétroliers destinés à l'exportation;

Attendu que la compagnie a conclu une entente avec le CN pour approvisionner ses installations et que le transport quotidien de 220 wagons-citernes (en phase 1 du projet) devrait débuter en 2017;

Attendu l'augmentation massive de transport par train de pétrole non-conventionnel destiné à l'exportation que ce projet représente et l'intention de l'entreprise de mettre en place une phase 2;

Attendu que ces convois vont sillonner le Québec sur plus de 700 km et traverser des rivières et des écosystèmes ainsi que le cœur de nos villes et villages, (dont des quartiers résidentiels comme Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles dans l'arrondissement du Sud-Ouest);

Attendu que ces pétroles proviennent de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta ou de schistes de la formation de Bakken et que la nature particulièrement volatile de ces pétroles (ou de leurs diluants) représentent un risque d'explosion élevé;

Attendu que l'exploitation de ces pétroles cause des dommages environnementaux importants et, dans le cas des pétroles bitumineux, une augmentation importante d'émission de gaz à effet de serre;

Attendu les lacunes de sécurité et de contrôle en matière de transport de pétrole par train constatées par le Bureau de la Sécurité des Transports, le Vérificateur général, un rapport sénatorial et de nombreux experts;

Attendu que la mise à niveau des wagons-citernes pour le transport de pétrole brut ne devrait être complétée qu'en 2020; et en 2025 pour le transport d'autres matières inflammables (pouvant inclure les diluants du dilbit, ce bitume souvent dilué avec des composants du naphte, extrêmement inflammables et explosifs, afin d'en réduire la viscosité);

Attendu l'état des infrastructures de chemin de fer et le manque d'inspecteurs à Transport Canada et qu'aucune amende n'a jamais été imposée au CN quant au non-respect des limites de vitesse;

Attendu que le projet affecte directement nos communautés et n'a pas fait l'objet de consultation auprès des municipalités et de la population ni par Québec, ni par Ottawa;

Attendu que la proximité avec cette voie du CN place plusieurs de nos concitoyens, commerces et institutions dans une zone à risque d'accident;

Attendu les accidents survenus récemment dans Pointe-Saint-Charles en septembre 2011 et à Saint-Henri en février 2014;

Attendu que la sécurité de la population est un enjeu majeur pour la population et le milieu municipal;

Attendu que 22 municipalités et 3 MRC ont déjà appuyé ce même type de résolution;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Alex Norris

que le comité exécutif de la Ville de Montréal :

- 1- demande au gouvernement du Québec, en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2), de confier au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) le soin d'étudier le projet de transport ferroviaire des pétroles nécessaires au projet de Chaleur Terminals à Belledune; d'en mesurer les impacts sur la sécurité de la population et des écosystèmes et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées;
- 2- demande au gouvernement fédéral que d'ici la conclusion de ces travaux, une suspension temporaire soit décrétée sur ce transport par rail jusqu'à ce que des consultations publiques et indépendantes aient eu lieu auprès des populations des villes et villages concernés par le transport ferroviaire et maritime de ces pétroles.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Craig Sauvé

d'amender la motion sous étude comme suit :

- en y retirant le 10^e « Attendu »;
- en modifiant les « Résolu » 1 et 2 comme suit :

- « 1- que le comité exécutif de la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec, en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2), de confier au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) le soin d'étudier le projet de transport ferroviaire des pétroles nécessaires au projet de Chaleur Terminals à Belledune; d'en mesurer les impacts sur la sécurité de la population et des écosystèmes; tout en ajoutant une analyse des voies de contournement possibles hors des centres urbains pour le transport de matières dangereuses, et de faire des recommandations auprès des autorités fédérales concernées;
- 2- que le comité exécutif de la Ville de Montréal demande au gouvernement fédéral que d'ici la conclusion de ces travaux, une suspension temporaire soit décrétée sur ce transport par rail jusqu'à ce que des consultations publiques et indépendantes aient eu lieu auprès des populations des villes et villages concernés par le transport ferroviaire et maritime de ces pétroles et que des mesures de réductions du risque soient mises en place; »

- en y ajoutant un 3^e « Résolu » qui se lit comme suit :

- « 3- que le comité exécutif de la Ville de Montréal demande à Transport Canada des inspections régulières des voies ferrées sur le territoire de l'agglomération de Montréal sur une base prioritaire en raison du haut niveau de vulnérabilité et de l'augmentation du transport ferroviaire de matières dangereuses. »

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Samson et Sauvé recevable et elle est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 65.04, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM15 1277

Motion de la deuxième opposition en faveur d'une prolongation du délai d'exemption du paiement des droits de mutation pour les couples séparés ou divorcés

Avant présentation, le conseiller Benoit Dorais dépose une nouvelle version de l'article 65.05 qui se lit comme suit :

Attendu que les conjoints de fait ne disposent que de 90 jours après la fin de leur vie commune pour se prévaloir d'une exemption de paiement des droits de mutation sur le transfert de la propriété à l'un ou l'autre des conjoints;

Attendu que les couples mariés doivent prévoir le transfert de l'immeuble avant leur divorce ou lors du jugement du divorce, sans quoi ils ne sont pas exonérés de payer les droits de mutation lors du transfert de la propriété à l'un ou l'autre des époux;

Attendu que les droits de mutation sont calculés en fonction de la valeur de la maison, passant de 0,5 % sur la première tranche de 50 000 \$, à 1,0 % entre 50 000 \$ et 250 000 \$, à 1,5 % entre 250 000 \$ et 500 000 \$, à 2,0 % entre 500 000 \$ et 1 000 000 \$, puis à 2,5 % sur l'excédent;

Attendu que dans de nombreuses situations, l'un des conjoints en instance de séparation peut se retrouver dans une situation financière précaire, laquelle peut être amplifiée par l'imposition des droits de mutation lors du transfert de la propriété à l'extérieur des délais prévus par la loi actuelle;

Attendu que les délais d'exemption de paiement des droits de mutation sont courts et peu adaptés aux besoins des couples récemment séparés et au contexte difficile qui en résulte, et qu'ils créent une injustice dans la mesure où ils forcent des couples à repayer des droits de mutation déjà acquittés lors de l'acquisition de la propriété;

Attendu qu'en cas de litige entre conjoints de fait concernant le partage de la résidence, lequel peut s'accompagner de longues procédures judiciaires, il est impossible d'obtenir un jugement de la Cour à l'intérieur des 90 jours pour lesquels l'exemption est prévue;

Attendu que l'administration de la Ville de Montréal a entamé en avril dernier des démarches auprès du ministère des Finances du gouvernement du Québec concernant certaines difficultés entourant l'application de l'article 20 d de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* en ce qui a trait au transfert entre conjoints de fait;

Attendu qu'il a été évalué que le manque à gagner de la Ville dû à l'exonération d'un nombre supplémentaire de demandes qui seraient accordées à la suite du prolongement du délai ne serait pas substantiel et donc n'affecterait pas l'équilibre budgétaire pour autant;

Attendu que le Québec est la seule province canadienne à imposer un délai au cours duquel les ex-conjoints doivent effectuer le transfert de leur immeuble afin de bénéficier de l'exonération;

Attendu qu'il devrait appartenir à la Ville de Montréal de déterminer les modalités de paiement de perception et autres éléments concernant les droits de mutation y compris les délais d'exonération du paiement des droits de mutation pour les couples séparés ou divorcés;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- mandate le comité exécutif d'accentuer ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin de modifier la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* de manière à ce que la Ville puisse disposer des pleins pouvoirs en cette matière, et notamment de façon à pouvoir :
 - prolonger à 12 mois l'exemption de droits de mutation aux conjoints de fait séparés;
 - offrir une exemption de droits de mutation de 12 mois aux couples mariés une fois divorcés.
- 2- s'engage, en attendant que la loi soit modifiée, à fournir une information la plus détaillée et la plus vulgarisée possible sur le site Web de la Ville au sujet des droits et obligations des couples concernant les exonérations de paiement des droits de mutation en cas de séparation ou de divorce.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.05

CM15 1278

Motion de la troisième opposition visant l'amélioration de la desserte en transport collectif dans les parties est et ouest de la Ville de Montréal

Avant présentation, la conseillère Lorraine Pagé dépose une nouvelle version de l'article 65.06 qui se lit comme suit :

Attendu que le Plan de transport de Montréal a été adopté en 2008, soit il y a maintenant sept ans;

Attendu que le Plan de transport de 2008 annonçait un « virage radical » en vue d'offrir aux citoyens les conditions optimales de déplacement en termes de temps, de confort, d'accessibilité, de sécurité et de coût, dans une approche liant les transports à l'aménagement du territoire;

Attendu que des grands pans des interventions proposées en 2008 ont pris du retard, en particulier les projets majeurs d'infrastructures;

Attendu que l'Administration municipale est déjà engagée dans la révision du Plan de transport en tenant compte des nouveaux comportements de déplacements et de l'évolution du contexte de planification;

Attendu que les résultats de la plus récente enquête Origine-Destination indiquent que les déplacements en auto en pointe du matin ont cru, entre 2008 et 2013, de 17 % dans l'ouest de l'île, et de 11 % dans l'est de l'île, et que pendant cette même période, les déplacements en transport collectif n'ont aucunement augmenté;

Attendu que la part de marché du transport collectif a été en baisse dans l'ouest et l'est de l'île entre 2008 et 2013, en perte de respectivement 1 % et 2 %, contrairement à d'autres secteurs qui ont connu une croissance (centre-ville, Laval, Couronne Nord);

Attendu que l'agglomération de Montréal a adopté son Schéma d'aménagement et de développement en janvier 2015, et que ce dernier vise à renforcer l'accessibilité des pôles d'activités, notamment en privilégiant l'utilisation des transports actifs et collectifs, tout en diminuant le nombre de déplacements automobiles;

Attendu que Montréal souhaite arrimer davantage l'aménagement du territoire et la planification des transports, notamment intensifiant et en diversifiant les activités urbaines en lien avec le transport collectif, afin d'offrir des milieux conviviaux pour les déplacements actifs;

Attendu que le Train de l'Est a été inauguré le 1^{er} décembre 2014, et que l'achalandage lié à cette infrastructure n'a pas été pris en compte dans l'enquête OD 2008-2013;

Attendu que certaines interventions stratégiques sur le réseau de transport en commun sont nécessaires et urgentes et permettraient de changer radicalement les habitudes de déplacement dans les parties est et ouest de Montréal;

Attendu que l'arrivée récente de la Caisse de dépôt et placement du Québec avec des investissements en transport collectif, ainsi que la révision de la gouvernance métropolitaine en matière de transport sont des mesures annoncées par le gouvernement du Québec pour améliorer le transport collectif, et ce, à l'échelle de la région métropolitaine;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Lorraine Pagé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- poursuive la démarche menant à la révision de son Plan de transport adopté en 2008 et que la mise à jour soit soumise à une consultation publique;
- 2- identifie clairement, dans la révision de son Plan de transport, les interventions prioritaires permettant d'améliorer la mobilité des Montréalaises et Montréalais résidant dans l'est et l'ouest de la Ville de Montréal;
- 3- continue à être un partenaire de premier plan des gouvernements du Québec et du Canada, afin d'assurer la réalisation de projets de transport collectif structurants pour la métropole du Québec et sa région.

Un débat s'engage.

Le conseiller Craig Sauvé dépose une lettre adressée au conseiller Aref Salem en date du 30 mai 2014, sur le Plan de transport de Montréal.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda

65.06

À 21 h 08, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE